



Bureau Veritas Exploitation SAS

LIEVIN 11 rue Léon Blum 62800 LIEVIN France Téléphone : 03 21 44 99 00

Mail: cedric.dufour@bureauveritas.com

A l'attention de SAADAOUI SOFIAN

MERCIER AUTO RUE D AVELIN 59175 VENDEVILLE

Copie à M. DELOBEL

Rapport de vérification générale périodique d'appareil(s) de levage



PEMP 1B AVEC LIMITEUR DE MOMENT MULTITEL 160 ALU AF N° 13622 N° 805 ANM 59

Intervention du 16/09/2025

Coordonnées du site :

Nom du site: MERCIER AUTO

Latitude: 50.5723 Longitude: 3.0749

Numéro d'affaire : 20481430

Référence du rapport : 20481430/1.63.4.R

Rédigé le : 16/09/2025 Par : Cédric DUFOUR

Ce document a été validé par son auteur

Lieu d'intervention : RUE D AVELIN 59175 VENDEVILLE

Ce rapport contient 1 fiche

Accréditation Cofrac n° 3-1335,inspection Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr



Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail identifiés ci-après. Ce rapport remplace et annule le ou les éventuel(s) rapport(s) provisoire(s) émis par notre inspecteur lors de son ou ses intervention(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement de travail dans laquelle sont mentionnées : la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, l'avis général, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Nota : les points de vérification dont l'intitulé est suivi d'un astérisque (*) ne sont pas couverts par l'accréditation mentionnée en page de garde du présent rapport.

Rappel des obligations de l'employeur

La vérification, dont le type (mise ou remise en service, périodique) est précisé dans le titre du rapport, a été réalisée en référence à la règlementation mentionnée dans la fiche de l'équipement.

Les examens effectués ainsi que les éventuelles mesures et participations aux essais ont été réalisés :

- dans la configuration présentée le jour de la vérification ;
- sur les parties visibles et accessibles ;
- sans démontage ;
- sans intervention nécessitant la modification ou le déréglage des circuits ou dispositifs de sécurité ;
- en utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés, appropriés et conformes à la réglementation.

A défaut d'une demande de l'employeur et de mention contraire dans les fiches du présent rapport, la vérification ne porte pas sur :

- les équipements, appareils de levage, accessoires de levage et moyens d'accès dédiés aux opérations de montage, démontage, maintenance ou transport que ceux-ci soient installés ou non à demeure ;
- les examens et essais de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi (tels que freins de secours et/ou de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse) nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les opérateurs.

Leurs vérifications peuvent faire l'objet d'une mission complémentaire sur demande de l'employeur.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification soit par :

- les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil
- les épreuves, celles-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie préjudiciable à la résistance et/ou à la stabilité de l'équipement.

Pour mémoire : Seuls les équipements de travail pour lesquels l'arrêté du 1er mars 2004 est cité en texte de référence sur leur fiche correspondante peuvent être utilisés pour du levage de charges.

Nota : Le présent document n'est pas un rapport de vérification de l'état de conformité. Ce document ne peut pas être présenté en réponse à une demande de l'inspection du travail portant sur la vérification de l'état de conformité d'un équipement de travail.

Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, **l'employeur** décide ou non la (re)mise ou le maintien en service de chaque équipement (selon le type de vérification).

De plus, le cas échéant l'employeur doit remédier aux anomalies ou défectuosités constatées lors de la vérification.

Enfin, l'employeur doit tenir à jour :

- un registre de sécurité par établissement, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport ;
- un carnet de maintenance par appareil de levage, y consigner toutes les opérations de maintenance et de vérification.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.





Personne(s) rencontrée(s)

A notre arrivée, nous nous sommes présentés à M. DELOBEL Frédéric.

Équipement(s) objet(s) du présent rapport :

PEMP 1B AVEC LIMITEUR DE MOMENT: 1

Fiche n° 1: Localisation: MERCIER MOUSCRON

Marque: MULTITEL Type: 160 ALU AF n°série: 13622 n°interne: 805 ANM 59

Avis général : Satisfaisant.

rapport n° : 20481430/1.63.4.R en date du 16/09/2025 Fiche N°1

PEMP 1B AVEC LIMITEUR DE MOMENT

Marque: MULTITEL N° interne: 805 ANM 59

Type: 160 ALU AF

N° Immatriculation: 805 ANM 59

Année de mise en service : 2001

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

N° série: 13622

Année de fabrication: 2001

Localisation: MERCIER MOUSCRON

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. DELOBEL Frédéric



Avis général : Satisfaisant.

Caractéristiques

Energie(s): Hydraulique, Thermique Carburant: Gazole Nb de personnes: 2

C.M.U. (kg): 200 Hauteur de levage (m): 18.0

> Châssis: Porteur VL/PL Marquage Constructeur: CE

Avertisseur(s)

Lumineux: Charge / Moment

Mécanismes

Type de structure : Bras articulé télescopique	Dispositif de maintien Vérin hydraulique
	à l'horizontale :

Bras pendulaire: Non

Portée (m): 7.8

Dispositifs de sécurité

Parachute: Clapets anti-retour pilotés

Équipements

Désignation : Plate-forme	Vérifié : Oui
Designation . Flate-forme	venile. Oui

Marque: Multitel Type: Fibre Nb personnes: 2 Capacité (kg): 200

Extension(s): Non

Aspects documentaires

Carnet de maintenance

Modification importante : Pas de modification significative mentionnée sur le carnet de maintenance

Charges et essais

Essais: Les essais en charge ont été réalisés avec la charge maximale d'utilisation (à la portée

indiquée le cas échéant).

Description et conditions d'exécution des essais

Description: Plate-forme : Charge	Charge d'essai estimée (kg) : 200
uniformément répartie.	
Portée d'essai (m) : 7.0	

Déclenchement du limiteur de moment de renversement / CEC

rapport n°: 20481430/1.63.4.R en date du 16/09/2025 Fiche N°1

PEMP 1B AVEC LIMITEUR DE MOMENT

Marque: MULTITEL

N° série: 13622

N° interne: 805 ANM 59

Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

Caractéristiques

Équipements

A.1 Carnet de maintenance

A.2 Affichage capacité

A.4 Affichage divers (plaques constructeur...)

A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation

A.8 Déclaration de conformité / Marquage CE

A 14 Notice d'instruction

A.17 Rapports de vérification

B Conduite et manoeuvre de l'équipement

1 Accès installes à demeure

1.5 Accès à la nacelle ou plate-forme

3 Charpente

3.3 Lests et contrepoids

3.21 Mât. tourelle, flèche, bras, ciseaux

4 Châssis

4.5 Ossature, châssis porteur

4.7 Stabilisateurs

5 Source d'énergie

5.1 Dispositif de séparation générale

5.2 Equipements, canalisations

7 Poste de conduite

7.2 Constitution, fixation, plancher

7.3 Protection contre les chutes de hauteur

8 Organes de service et de manoeuvre

8.1 Mise en marche / Arrêt normal

8.3 Autres arrêts accessibles (urgence ...)

8.4 Indicateurs et dispositifs de signalisation

8.5 Identification des organes de service

8.6 Retour automatique au point neutre

8.7a Avertisseur sonore

8.7b Avertisseur lumineux

8.9 Protection contre les manoeuvres involontaires

8.11 Poste de dépannage

8.13 Poste de sauvetage prioritaire

8.14 Sélecteur de postes de conduite

10 Mécanismes

10.1 Limiteur de vitesse (absence d'emballement)

10.3 Dispositif d'immobilisation hors service

10.5 Freins des mouvements concourant au levage

10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques

10.8 Organes de transmission, accouplements, articulations

10.9 Protection des organes mobiles de transmission

10.12 Freins de stationnement

11 Dispositifs de sécurité

11.1a Limiteurs de course haut des mouvements de levage

11.2 Autres limiteurs de course/hors course

11.4 Limiteur de moment de renversement

11.5 Parachute ou dispositif équivalent 11.6 Dispositif de blocage des éléments mobiles en position route

11.19 Indicateur de dévers

11.23 Détecteur de dévers

11.24 Dispositif du maintien à l'horizontal

11.26 Asservissement des stabilisateurs

12 Charges et essais

Description et conditions d'exécution des essais

«Référentiel» PEMP 11

rapport n°: 20481430/1.63.4.R en date du 16/09/2025

page 5/5